

tion à la Chambre, conjuguée à un Sénat triple E, comblerait nos attentes.

En effet, il serait ainsi possible de faire en sorte que toutes les provinces canadiennes soient sur un pied d'égalité et qu'elles soient représentées à la Chambre en fonction de leur population, sans que celle-ci ne continue de grossir à tout jamais. Voilà qui résume la solution que je propose humblement au dilemme auquel est confrontée la Chambre. Comment matérialiser tout ça? C'est simple.

À quoi bon attendre! Nous savons quoi faire. Réformons le Sénat. Nous sommes tous plus ou moins d'accord avec le principe. Instaurons la représentation en fonction de la population à la Chambre et transformons l'autre endroit en Sénat triple E. Et nous pourrions tous rentrer chez nous contents.

**M. Andy Mitchell (Parry Sound—Muskoka):** Monsieur Le Président, je prends la parole aujourd'hui pour appuyer le projet de loi C-18, parce que j'estime que le système actuel est préjudiciable aux Canadiens dans l'ensemble, et particulièrement aux résidents du Nord de l'Ontario et de la circonscription de Parry Sound—Muskoka, que je représente.

D'une façon générale, je ne pense pas que le système actuel donne les résultats escomptés. La loi prévoit que les commissions doivent tenir compte des critères suivants pour délimiter les circonscriptions électorales: une communauté d'intérêt ou d'identité, les tendances historiques, de même qu'une superficie raisonnable dans le cas des districts situés dans des régions rurales ou nordiques peu peuplées.

Or, le système actuel ne tient compte d'aucun de ces critères. On a simplement effectué un calcul mathématique puis on a tracé des lignes sur une carte. Cette façon de faire ne sert pas les intérêts des Canadiens et encore moins ceux des résidents du Nord de l'Ontario.

Je ne peux comprendre pourquoi le Parti réformiste n'appuie pas le projet de loi, puisqu'en agissant de la sorte et en prônant le statu quo, les réformistes se trouvent à favoriser une augmentation du nombre de députés à la Chambre. Pourtant, ils se sont toujours opposés à une telle mesure.

En tout cas, ce n'est certainement pas ce que souhaitent mes électeurs, compte tenu des coûts supplémentaires qu'entraînerait un tel changement. En fait, c'est probablement une très bonne chose que de se donner la possibilité de réévaluer cette question.

Cela n'a aucun sens de changer environ 80 p. 100 des limites des circonscriptions actuelles dans le cadre de cette révision. Il me semble qu'on va trop loin, beaucoup trop loin. Tout cela coûte beaucoup trop cher et entraîne beaucoup trop de perturbations.

Il faut mettre au point un nouveau processus dans le cadre duquel la population serait consultée beaucoup plus tôt. La façon

### Initiatives ministérielles

actuelle, qui consiste à refaire toute la carte électorale puis à ensuite demander son avis au public, n'est pas la bonne. Il faut revoir toute la question. Nous devons nous doter d'un processus qui permettra au public de donner son opinion beaucoup plus tôt.

• (1800)

À mon avis, l'expérience passée est révélatrice. Le député qui s'est adressé à moi auparavant semblait croire que le système en place avait donné de bons résultats jusqu'à maintenant et qu'il n'y avait pas lieu de le modifier. Permettez-moi de lire un extrait du livre de John Courtney intitulé *Parliamentary Representation*, où il parle du régime parlementaire d'aujourd'hui ;

Depuis 1964, le Parlement a modifié à sept reprises la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales; suspendu une remaniement électoral au beau milieu de sa réalisation; passé outre à une autre, puis l'a remplacée à la fin de ses travaux; accepté trois formules différentes (une différente à chaque remaniement), afin de déterminer le nombre de sièges à attribuer aux provinces et aux territoires. Cinq commencements de remaniement en un peu plus de 20 ans laissent à penser qu'il faut encore que le processus se mérite l'appui et la confiance des parlementaires, pour que son indépendance à long terme soit assurée.

Compte tenu de toutes ces modifications, de toutes ces difficultés auxquelles nous sommes confrontés depuis 30 ans en matière de remaniement électoral, je doute qu'un appui au système actuel soit approprié et je crois qu'il faut vraiment le repenser pour améliorer la situation.

J'ai dit éprouver des inquiétudes à l'échelle nationale, mais j'en ai également de très précises à l'égard de ma région, le nord de l'Ontario. En effet, ce remaniement y entraînera l'élimination de deux sièges. Nous sommes faiblement représentés avec seulement douze sièges, mais ce plan ne nous en laisserait que dix. C'est injuste. Nous habitons une région rurale du nord de l'Ontario. Nous devons être mieux représentés et je n'appuierai certes pas un système qui ferait le contraire.

Le député d'Algoma, qui est intervenu plus tôt, a dit qu'en vertu de ce système électoral, sa circonscription s'étendrait de l'île Manitoulin jusqu'à la baie James, tout au nord. On ne peut raisonnablement s'attendre qu'un député représente une aussi grande région géographique. Le système actuel qui divise une population en traçant des lignes sur une carte est tout à fait inapproprié. Ce plan visant à réduire à dix le nombre de sièges dans le nord de l'Ontario élimine notre voix collective et le système, qui est absolument imparfait, doit être modifié.

Passons maintenant à ma circonscription de Parry Sound—Muskoka. Selon ce remaniement, le territoire serait divisé en deux, la partie nord allant dans un sens au nord et la partie sud dans un autre.

Cela ne correspond certainement pas au mandat de la commission qui l'obligeait à tenir compte de facteurs historiques, sociaux et économiques. La circonscription de Parry Sound—Muskoka existe depuis 60 ans et voilà que d'un grand coup de crayon, on propose de la détruire en la divisant en deux. Je ne peux pas l'accepter.